

Le point sur la transposition des standards OST européens en France

ÉDITORIAL

Bonjour à tous,

Le planning définitif de notre projet a été arrêté. Vous en trouverez le détail dans le présent numéro de notre newsletter.

Les efforts se concentrent désormais sur la préparation de la prochaine mise en production, prévue fin mars 2015.

Cette échéance sera précédée, en octobre 2014, par la mise en œuvre du nouveau cycle de règlement/livraison en Europe (T+2) et elle sera suivie par la première vague T2S (juin 2015).

Cette imbrication de projets, à la fois indépendants et dépendants les uns des autres, représente sans nul doute la principale difficulté du pilotage de ce macro-planning, sachant que l'objectif poursuivi vise à réduire autant que possible les nuisances pour les utilisateurs, selon le célèbre adage: « pendant les travaux, la vente continue ».

L'été sera studieux.

Bonnes vacances tout de même.

Marcel Roncin

Président de l'AFTI

ÉTAT D'AVANCEMENT

La migration phase 1 en préparation

Moins d'un an nous sépare désormais de la mise en œuvre du premier volet de l'harmonisation des process OST pour la zone ESES avec les Standards Européens. Les fondations du projet sont solides et l'édifice prend forme:

- Les différentes analyses fonctionnelles sont maintenant achevées et font l'objet de publications dédiées, qui seront intégrées dans les nouvelles versions des cahiers des charges de Place à venir.
- Les spécifications externes d'Euroclear (DSD et Newsletter) ont été publiées.
- La communication autour de ces éléments est largement diffusée auprès des professionnels.

Chacun a donc pu déjà procéder à l'identification et à l'analyse des impacts techniques et organisationnels sur son activité et entamer les évolutions nécessaires.

Reste à diffuser pour la fin de l'été une première version de la description des pratiques de marchés pour la France, complémentaires aux Standards et qui viendront compléter le dispositif.

Ces différents travaux serviront de base à la description des tests de Place au cours de la deuxième partie de cette année. Ce travail de préparation permettra d'aborder dans les meilleures conditions les tests communs qui devront être réalisés dès janvier 2015 dans un planning très contraint, avant la mise en œuvre des évolutions fin mars 2015.

Le projet continue donc de progresser de façon rythmée et l'état de préparation des différents acteurs fait désormais l'objet d'un suivi régulier.

Il sera ponctué dès le courant de cet été par les travaux liés à la mise en œuvre de la réduction du cycle de Règlement/Livraison, autre jalon important sur la voie de l'harmonisation européenne du post-marché en Europe. ■

CONDUITE DU CHANGEMENT

Plus que jamais, le dispositif d'accompagnement au changement est maintenu, au travers notamment d'une **formation labellisée « formation de Place » conçue en collaboration par SWIFT et OTC GROUPE ONEPOINT**. Cette formation donne une vision précise du projet et de ses enjeux permettant ainsi de rapidement évaluer les impacts de la réforme sur les métiers et les systèmes d'information.

Cette formation s'articule autour de deux journées, l'une dédiée à la présentation des impacts de la réforme sur les métiers, l'autre présentant les messages ISO utilisés pour l'annonce et le traitement des OST.

Plusieurs sessions de formation sont proposées en **inter entreprise** pour la fin de l'année 2014, selon le planning suivant:

Sessions	Volet Métier	Volet ISO
6	jeudi 18 septembre 2014	mardi 23 septembre 2014
7	mardi 4 novembre 2014	jeudi 6 novembre 2014
8	mardi 16 décembre 2014	jeudi 18 décembre 2014

Dès la rentrée 2014, de nouvelles dates vous seront proposées pour l'année 2015. D'autres sessions peuvent cependant être organisées **à la demande** des établissements. ■

N'hésitez pas à vous rapprocher des services concernés pour vos besoins en formation:

Renseignements & Inscriptions
Training-center@groupeonepoint.com / 01 46 94 95 96
www.swift.com/training (inscriptions)
veronique.sheta@swift.com
 ou +32 2655 4509 (renseignements)

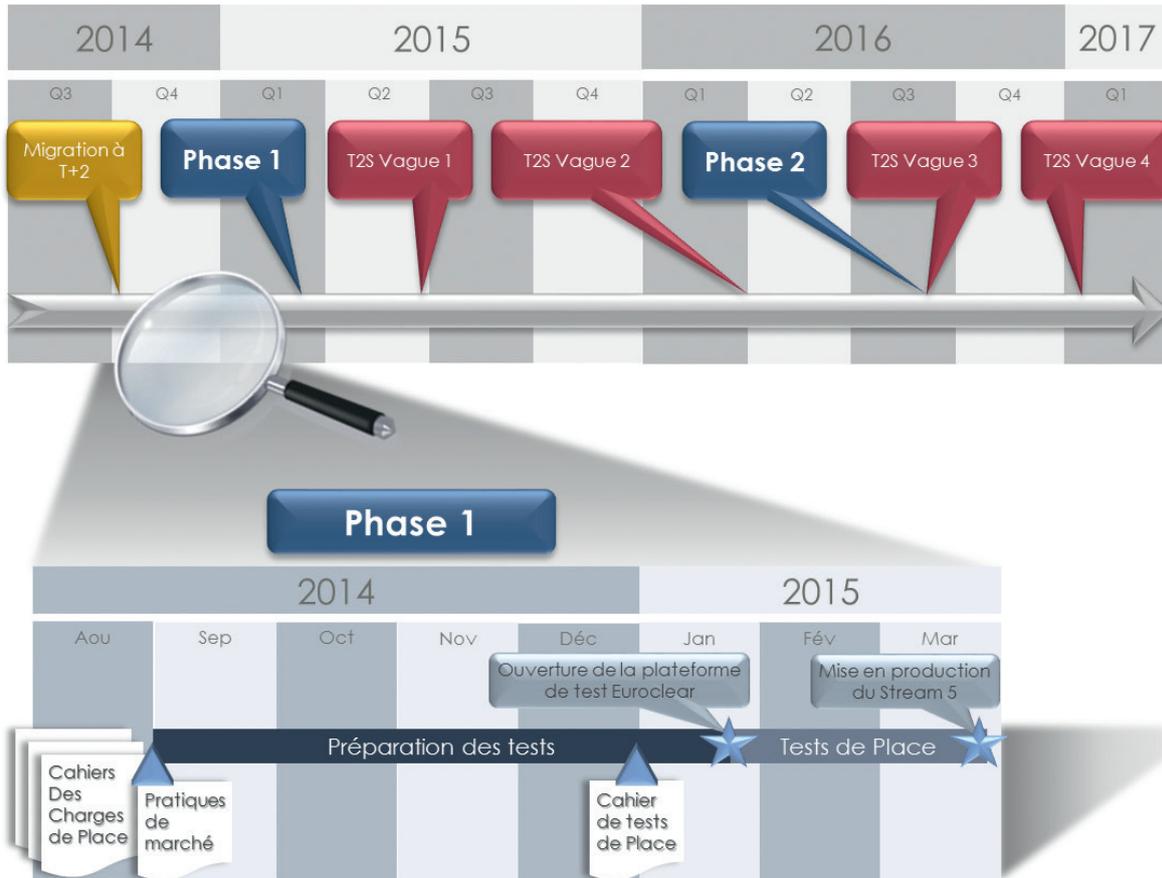
LE PLANNING

Zoom sur la Phase 1

La Phase 1 sera mise en production fin mars 2015; elle sera précédée d'une période de tests de Place qui débutera fin janvier 2015. La préparation de cette phase par

les membres des groupes de Place donnera lieu à la publication de « cahiers de tests de Place », et s'effectuera principalement sur le troisième trimestre 2014. Sa réalisation

s'appuiera sur l'ensemble de la documentation produite dans ce cadre. ■



LES TRAVAUX EN COURS

Focus sur l'élaboration des pratiques de marché

Au-delà des Standards Européens élaborés par le CAJWG et visant à harmoniser le processus de traitement des OST en Europe, des spécificités nationales, liées:

- à la réglementation,
- aux usages,
- aux modalités de détention des titres, nécessitent de compléter les Standards, par des règles encadrant ces spécificités. Ces « pratiques de marché » composent un ensemble de règles que chacun devra respecter dans le cadre:
- de l'annonce d'opérations sur titres,
- de leur application,

- d'échange d'informations complémentaires entre établissements, avec ou hors Euroclear.

Une première version de ces pratiques de marché, rédigée en anglais, devrait être mise à disposition pour la fin de l'été pour les opérations de la première phase (stream 5). Elle s'articule autour:

- D'une description des différentes composantes du traitement des OST chez le Dépositaire Central en termes de:
 - modalités d'annonces des opérations,
 - process de traitement,
 - schéma comptable,

- reporting.
- D'une description pour chaque catégorie d'opération des:
 - Conditions de réalisation,
 - Pratiques à respecter,
 - Caractéristiques fiscales,
 - Formats des éventuels fichiers à transmettre (hors messages ISO).

L'ensemble de ces données seront accessibles aux utilisateurs au travers d'outils électroniques, permettant un accès simple et rapide à l'information. ■

SUIVI DU DÉPLOIEMENT DES STANDARDS AU NIVEAU EUROPÉEN

Juin 2014 a été marqué par deux rendez-vous pour les standards OST : la tenue à Francfort de l'Harmonisation Steering Group de T2S (HSG), et la réunion à Londres du Corporate Actions Joint Working Group (CAJWG).

Les 3 et 4 juin 2014, le HSG de T2S s'est réuni à Francfort pour faire le point sur les mesures d'harmonisation européenne qui favoriseront l'exploitation de T2S. Le niveau de préparation des marchés en matière de conformité aux standards liés aux OST sur flux a été passé en revue à cette occasion en faisant ressortir que les marchés leaders de leur vague étaient actuellement déclarés non conformes sur ce sujet.

Ce voyant « rouge » résulte d'un constat binaire à la date prévue de migration d'un marché à T2S. Pour ne pas en être affublé, un marché doit s'annoncer totalement conforme à la date précise de sa migration. Cette approche très stricte cache une réalité plus nuancée entre des pays non conformes de façon passagère voir limitée à un périmètre précis d'OST (cas de la France ou l'Italie) et d'autres n'ayant pas fixé de date de mise en conformité des participants (cas de l'Allemagne).

Ces différences ont amené le HSG à réclamé des précisions aux différents marchés pour évaluer l'impact vis-à-vis des autres marchés et envisager les mesures à prendre en conséquence. Elles ont aussi fait ressortir les limites d'un indicateur unique alarmant pour des situations qui dans la réalité le sont plus (le cas germanique) ou moins voire peu (le cas français).

De ce fait, la prochaine réunion du HSG prévue début Novembre revêt une importance particulière. Ses conclusions alimenteront le rapport annuel du groupe début 2015, à la veille de la première vague de migration vers T2S.

En parallèle des travaux T2S, le CAJWG s'est réuni le 26 juin 2014 à Londres avec deux sujets principaux à l'ordre du jour : le premier relatif à la définition d'un formulaire dit de « buyer protection », le second pour réévaluer les standards au regard des contraintes rencontrées par certains marchés.

Pour les opérations nécessitant un choix de l'investisseur, les standards européens du CAJWG prévoient un mécanisme permettant à l'acheteur de faire valoir ses droits, si le vendeur ne livre pas en temps et en heure les titres. Ce mécanisme dit de « buyer protection » ou « BP » suppose que l'acheteur transmette une instruction au vendeur pour qu'il fasse le nécessaire auprès du centralisateur de l'OST. Ce mécanisme ne sera pas automatisé dans la plupart des pays européens et un formulaire reflétant les choix de l'acheteur sera utilisé. C'est ce formulaire que le CAJWG s'est proposé de normaliser en reprenant les données nécessaires pour mener à bien ce type d'opération. Ce formulaire sera proposé en septembre aux pays européens pour réactions.

Le second sujet traité par le CAJWG concernait la demande de révision des standards en matière de séquences de dates dans le cas particulier des augmentations de capital garanties. La demande d'origine anglaise partagée par les Néerlandais visait à main-

tenir le modèle britannique cumulant Ex Date, Pay Date et annonce le jour suivant la Record Date de l'opération. Ce schéma pose de nombreux problèmes aux TCC dans leurs traitements. Après plusieurs années de débats, le CAJWG a tranché en faveur d'un maintien des standards européens. Un statut particulier de non-conformité sera simplement proposé pour les marchés faisant face à des obstacles réglementaires et des problématiques d'accroissement potentiel de risque de marché. Ces marchés devront néanmoins chercher à mettre en œuvre les standards européens, appuyés par les associations ou instances européennes pour faire évoluer leurs contraintes réglementaires locales.

Les conclusions du CAJWG seront présentées au prochain European MIG qui se tiendra à Budapest les 18 et 19 septembre 2014. La place française remontera un rapport d'analyse des écarts par rapport aux standards exigés qui intégrera les dernières évolutions de planning. Toutefois, les représentants français insisteront sur la rigueur de notre organisation de Place, organisation dorénavant reconnue au niveau européen voire citée en exemple au sein de certains groupes d'experts internationaux. ■